

COMMUNE DE PONTIVY

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION



APPROBATION

6.2. ANNEXES SANITAIRES



E.A.D.M.
Le Ténénio
Rue du docteur AUDIC
B.P. 55
56002 VANNES Cédex

Vu pour être annexé
à notre délibération en date du 8 novembre 2006

Le Maire,

1. ADDUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Situation actuelle

L'ensemble du territoire est alimenté par le réseau de distribution de l'eau potable.

La base du système d'alimentation s'effectue depuis des captages localisés en MALGUÉNAC (Poulglass et St PATERN) et est complété par une prise d'eau directe dans le BLAVET. Le point de pompage se situe en amont de l'hôpital et la station de traitement jouxte la prise d'eau. Un périmètre de protection rapproché a été étudié, ses contours s'appuient à l'Est sur le tracé de la RD 767 jusqu'à BEL AIR en NEULLIAC. Sur la rive droite du BLAVET, sa délimitation intègre le quartier de TRELEAU au Nord de la voie de MALGUÉNAC, puis s'étend sur une partie de STIVAL pour s'achever en limite du territoire communal. En amont de PONTIVY, la qualité des eaux du BLAVET est considérée comme bonne, de plus fortes teneurs en nitrate peuvent apparaître en période hivernale lors de périodes pluvieuses.

Un réseau complet de canalisation et de réservoirs (LE RONGOËT, KERJALOTTE, SAINT NIEL, KEROUSSE, TRÉVELIN) assure une distribution satisfaisante aux habitants et aux industriels plutôt installés en aval du BLAVET.

Perspectives d'avenir

Les capacités de production peuvent être augmentées pour répondre à la demande des particuliers.

En ce qui concerne le réseau communal de distribution, les extensions porteront sur les zones AU destinées à l'urbanisation. L'ossature du réseau en place permet la réalisation des extensions dans de bonnes conditions sur l'ensemble du territoire.

Les conduites principales devront être d'un diamètre suffisant pour assurer la défense contre les risques d'incendie dans les conditions normales de sécurité.

2. ASSAINISSEMENT

Situation actuelle

La Commune de PONTIVY est équipée d'un réseau d'assainissement collectif desservant l'agglomération ainsi que les villages de STIVAL, SAINTE TREPHINE, TALCOET NOYAL et le lotissement du GRAND RESTO.

Le réseau se prolonge sur le territoire des communes voisines notamment pour les sites d'activités à NOYAL PONTIVY, SAINT THURIAU et LE SOURN.

Le réseau d'assainissement collectif est du type séparatif.

Les effluents sont traités à la station de SIGNAN conçue pour une capacité de traitement de 100 000 équivalents habitants (6 000 kg DB05/jour – 15 000 m3/jour).

La gestion actuelle du réseau est confiée à la SAUR.

Perspectives d'avenir

En ce qui concerne les eaux pluviales, compte tenu du relief, les dispositifs d'évacuation en place pourront être étendus sans difficulté particulière dans les zones urbanisables prévues au Plan Local d'Urbanisme en fonction des équipements dans ces zones.

Il paraît toutefois important de ménager un espace tampon en bordure de l'avenue PARMENTIER en contrebas de KERIMAU. L'évacuation naturelle du secteur est en partie contrariée par la présence du plateau ferroviaire, et le bassin versant en amont connaît une forte progression de son urbanisation (secteur de la polyclinique et du lycée du BLAVET).

Compte tenu des risques liés aux inondations, sur les abords du BLAVET, le principe d'une retenue en amont du quartier impérial est préférable.

Des problèmes ponctuels d'évacuation des eaux pluviales ont été notés lors de l'enquête complémentaire pour établir le zonage d'assainissement en 2005. Le mauvais entretien de fossés ou des comblements partiels sont évoqués à l'ÉCHANTILLON et COET STIVAL.

Le réseau de collecte des eaux usées s'étendra principalement en direction des zones 1AU destinées à l'urbanisation à court ou moyen terme. Les principaux villages, rassemblant au moins 40 habitations, sont déjà raccordés.

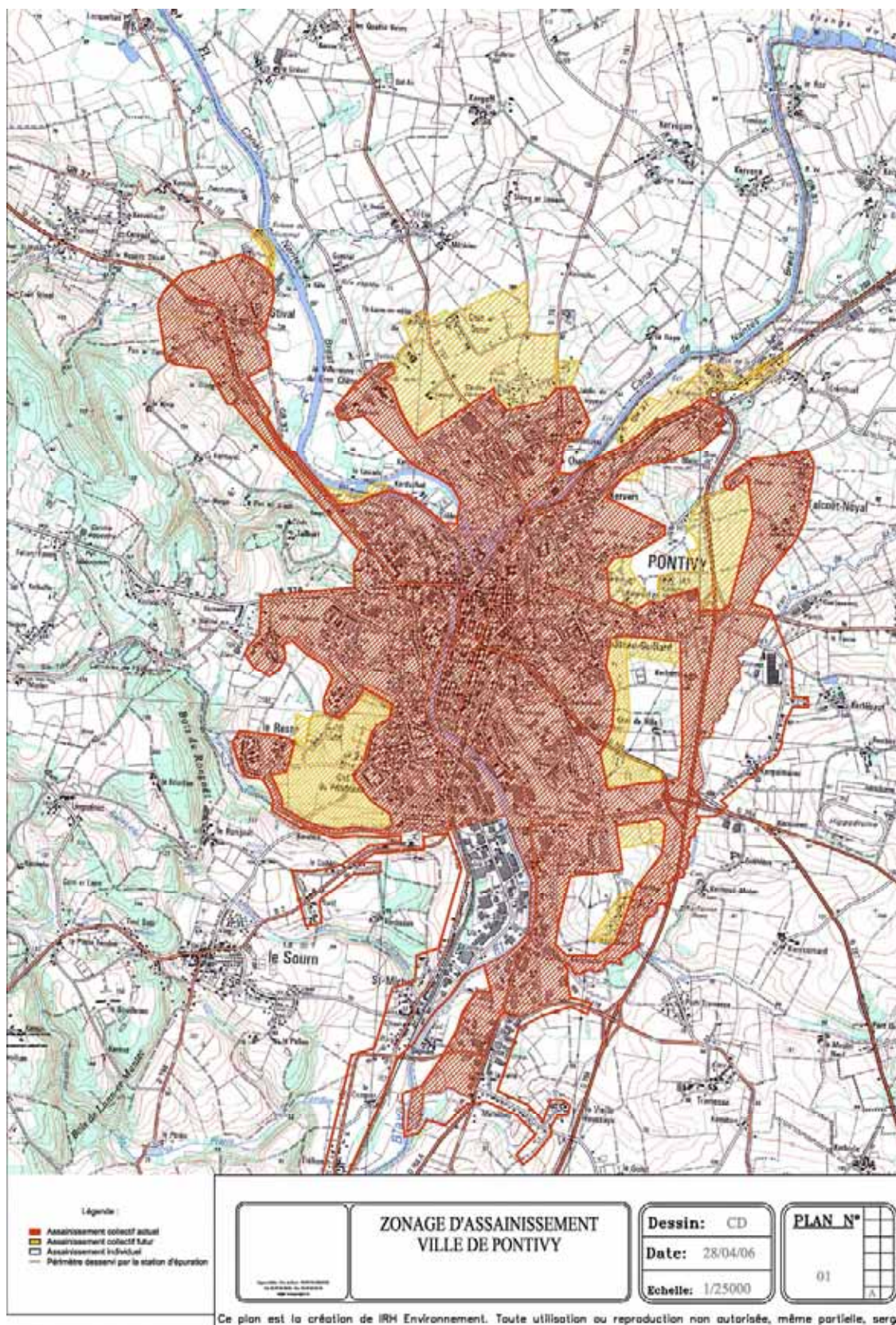
Les ensembles bâtis plus diffus, qui représentent moins de 10 % des constructions de la Commune, resteront sur des systèmes autonomes adaptés aux caractéristiques des sols.

Compte tenu des coûts prohibitifs de l'extension du réseau et la faible densité des raccordements, les hameaux et les écarts de la partie Ouest tels que KERFICELLE, L'ÉCHANTILLON, TALHOET, LE MINIO, KERMAREC, COET STIVAL, LE ROSAIRE, KERVEHAUT, KERNAUD resteront en dehors du périmètre raccordable.

Sur la partie à l'Est du BLAVET, les hameaux et écarts maintenus dans des solutions d'assainissement autonome sont : Hameau de GUERNAL (rive gauche), LE HÂLE, LE MÉTÉRIAU, STANG ER LOUARN, KERVOUILLEN, LA HAYE.

Le complément à l'étude de zonage d'assainissement de 1998 réalisé par IRH Environnement est joint en annexe de cette notice. Le nouveau périmètre d'assainissement collectif a été soumis à l'enquête publique pendant l'été 2006.

La capacité de traitement de la station du SIGNAN est largement sous utilisée, l'équipement a été conçu pour faire face à de nouvelles installations à caractère industriel. Certains de ces établissements ont fortement réduit leurs effluents ou se sont dotés d'unités spécifiques de traitement. La station ne fonctionne qu'à 50 % de ses capacités.



3. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le ramassage des ordures ménagères est effectué 3 fois par semaine dans la partie agglomérée de PONTIVY. Une fois au moins dans les parties rurales et les villages.

Les déchets font l'objet d'un traitement à l'usine d'incinération située sur la commune de LE SOURN dans le secteur industriel mitoyen de PONTIVY gérée par le SITCOM-MI (Syndicat Intercommunal de transfert et de traitement des ordures ménagères du Morbihan Intérieur).

L'établissement mis en service en 1990 reste exemplaire dans le traitement des fumées grâce au traitement des rejets gazeux et des dioxines.

La vapeur issue de la combustion est revendue à des industries locales.

Engagée dans une démarche environnementale, depuis 2005, l'usine récupère les ferrailles et machefer des résidus de la combustion qui sont dorénavant transformés pour la réalisation de sous couches routières ou de plateformes industrielles.

La déchetterie de PONTIVY ouverte en 1997 accueille les particuliers 4 jours par semaine. Elle est gérée par la SEDIMO. Cette installation qui fonctionne sur la base d'un apport volontaire permet un tri entre une dizaine de type de déchets : gravats, déchets verts, carton papier, plastique, piles aérosols batteries, verre, huile, boîte de conserve, peinture et pots, solvants...

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DES ANNEXES SANITAIRES

APPROBATION

Vu pour être annexé
à notre arrêté
en date du 8 novembre 2006



Le Maire,

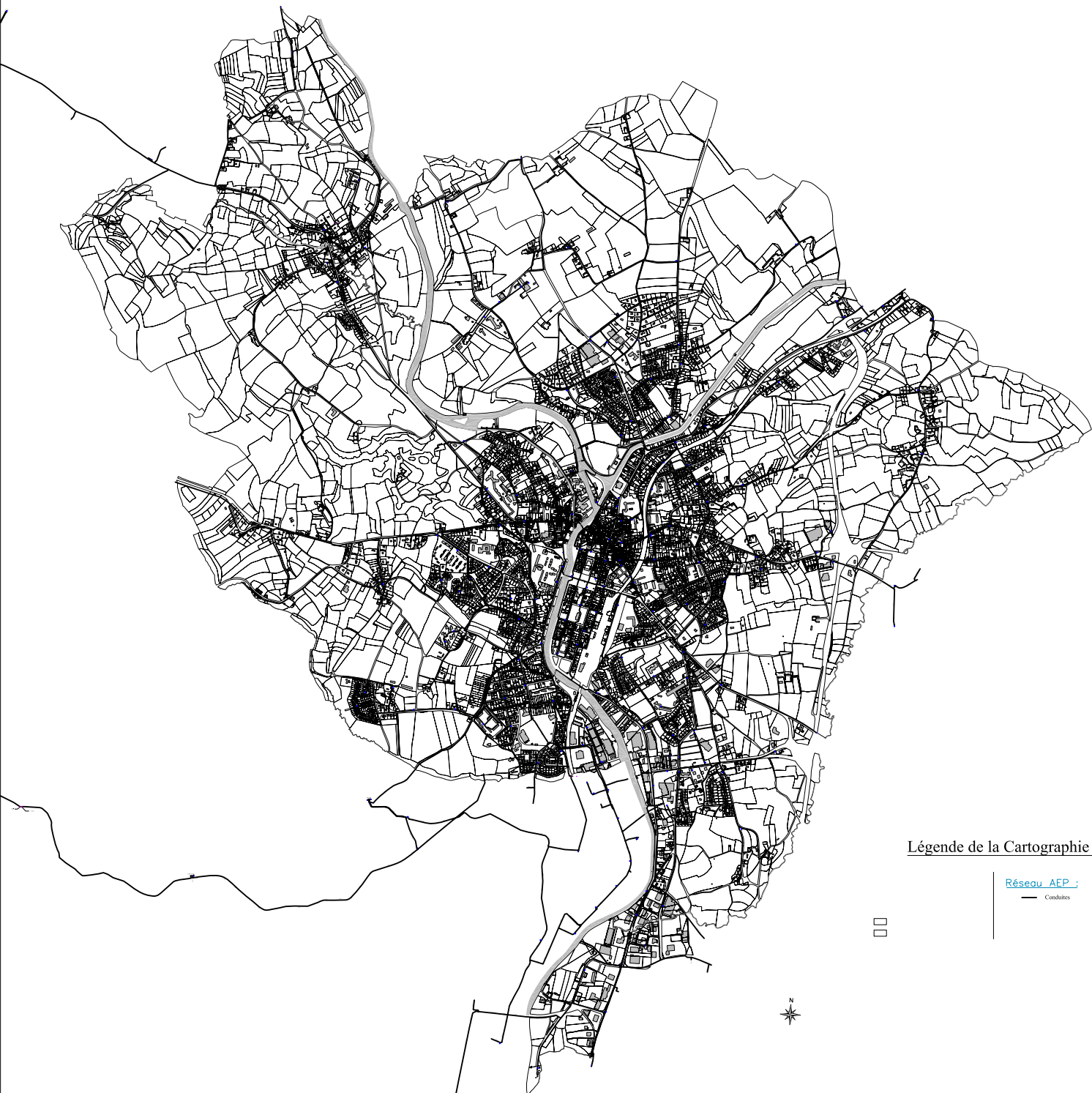
Echelle : 1/10000

6-2-a Réseau Alimentation Eau Potable

Légende de la Cartographie :

Réseau AFP :

Conduites



Plan Local d'Urbanisme PLAN DES ANNEXES SANITAIRES

APPROBATION

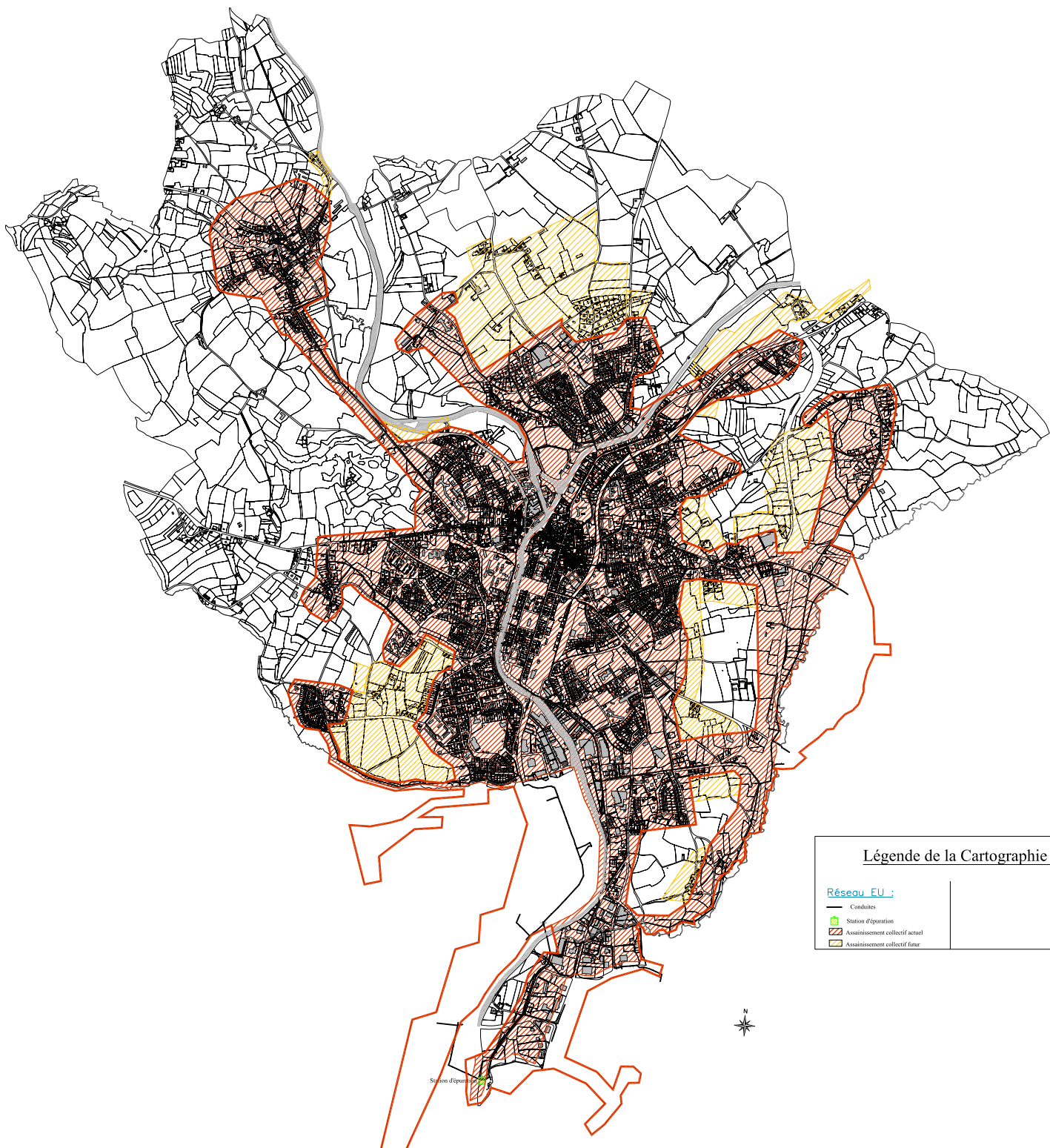
Vu pour être annexé
 à notre arrêté
 du 8 novembre 2006



Le Maire,

Echelle : 1/10000

6-2-b Réseau Eaux usées



Légende de la Cartographie :

Réseau EU :

- Conduites
- Station d'épuration
- Assainissement collectif actuel
- Assainissement collectif futur

Station d'épuration